



Feuille d'inscription Aikido

Association Ikigai Genève

Nom : _____ Prénom : _____

Rue, N° : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Profession : _____ Date de naissance : _____

Tel : _____ E-mail : _____

* Lieux des cours :

- * % Association Vovinam Genevoise (AVVNG) à Vézenaz
Ch. de la Gentille 19 - 1222 Vézenaz

* Tarifs des cours :

- * 70 CHF / mois
- * 200 CHF / trimestre
- * 720 CHF / année

NB : Nous sommes toujours ouverts à la discussion en cas de difficultés financières.

* Cette inscription donne accès à tous les cours.

Si vous souhaitez vous désinscrire, merci de nous en avertir et de régler le mois en cours.

Je déclare avoir lu et compris les règles des cours ainsi que l'exclusion de responsabilité des organisateurs du cours d'aikido.

Lieu et Date :

Signature :

Règles des cours d'Aikido

1. L'Aikido est accessible à toutes personnes en bonne santé.
2. Les participant.e.s devra se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les organisateurs. La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité.
3. Les participant.e.s doivent porter des vêtements adéquats à la pratique. Pendant les cours, il est formellement interdit de porter des accessoires (montre, bijoux,..) pour des questions de sécurité. Sauf indication particulières des organisateurs.
4. L'équipement de sécurité devra être utilisé selon les consignes des organisateurs.
5. La direction décline toute responsabilité pour toutes atteintes (perte, vol, dommage, etc.) aux effets personnels du participant (habits, sacoches, souliers,...) ainsi que pour ses biens qui tombent par gravité des poches et autres du participant (appareils photos, argent, téléphone mobile, portefeuilles,...)
6. Toute activité physique comporte un risque, si minime soit-il. Les participant.e.s déclarent expressément assumer ces risques en toute connaissance de cause et s'engagent à ne pas faire porter la responsabilité de tout accident ou incident pouvant survenir dans le cadre normal de la prestation d'accompagnement sportif au prestataire et ses subordonnés.
7. Les participant.e.s déclarent être couverts par une assurance accident ainsi qu'une assurance Responsabilité Civile.
8. En aucun cas les organisateurs et ses subordonnés ne pourront être tenus pour responsables des éventuels accidents pouvant survenir à l'occasion de cette prestation et qui seraient dus, notamment à :
 - une mauvaise interprétation des consignes de l'organisateur et ses subordonnés,
 - un refus de suivre les consignes de l'organisateur et ses subordonnés,
 - un comportement irresponsable, imprudent et/ou dangereux de la part du participant,
 - un problème de santé non déclaré.
9. Les participant.e.s déclarent dégager les organisateurs de toute responsabilité, sans aucune exception ni réserve, pour les dommages causés au participant.e par des tiers ou, par les participant.e.s à des tiers, à l'équipement ou aux infrastructures.